

Actualités des commissions nationales spécialisées

- **CNS bois ronds** : diffusion prochaine d'un questionnaire sur les difficultés rencontrées par les transporteurs dans l'application du décret bois ronds du 23 juin 2009. Ce questionnaire fait suite à une réunion avec la DGITM au cours de laquelle nous leur avons demandé de revoir le décret bois ronds qui régit l'activité pour le faire évoluer en tenant compte des contraintes actuelles des transporteurs. La prochaine CNS est prévue le mardi 18 février en présence du FCBA et de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière qui feront une présentation de NAVIFOREST (service en ligne gratuit permettant de visualiser, créer, modifier des informations et des données spécifiques au transport des bois).
- **CNS animaux vivants** : l'IRU a rencontré l'attaché polonais pour les affaires agricoles mardi 28 janvier. Le vote du parlement européen devrait se tenir à l'automne 2025. Par ailleurs, les Assises du sanitaire animal, dont l'objectif principal est la lutte contre les épizooties, ont été lancées par la Ministre chargée de l'Agriculture, Annie Genevard, le 30 janvier 2025. En amont, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire sollicite les acteurs de la santé animale pour préparer les contours de ce qui sera présenté par la Ministre et des travaux qui seront lancés au printemps
- **CNS Béton prêt à l'emploi** : diffusion prochaine d'un document commun FNTR / SNBPE sur la réglementation des temps de conduite. Nous avons lancé un groupe de travail spécifique sur ce thème. La CNS travaille sur la prévention-sécurité pour faire baisser le nombre d'accidents du travail. Les équipements de protection individuels et de sécurité dans le camion toupie sont au cœur des travaux de la CNS. Un document sera prochainement validé. La question de l'installation de caméras embarquées dans les camions toupie est également au cœur des discussions.
- **CNS Citernes** : volonté de reprendre les discussions avec l'ANIA sur le manuel de lavage intérieur des citernes alimentaires. La médecine du travail du Val d'Oise a récemment demandé que les conducteurs soient équipés de masques avec cartouches lors du balayage de la citerne pour se protéger de la toxicité des poussières de silice (classée CMR). La silice cristalline, si elle est inhalée, peut en effet être très dangereuse pour la santé. C'est un sujet de préoccupation car l'achat d'appareils respiratoires isolants (ARI) représente un surcoût important pour les citerniers.